

**Communiqué de Presse du Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville**  
**Signature d'une Convention entre le Royaume du Maroc**  
**et la République de Djibouti**

*Jeudi 28 juillet 2016*

Monsieur Mohammed Nabil BENABDALLAH, Ministre de l'Habitat et de la Politique de la Ville a signé jeudi 28 juillet 2016 à Rabat, un protocole d'accord portant sur l'échange d'expertise et le partage de bonne pratique en matière de lutte contre l'habitat insalubre et de développement du logement social avec Madame Amina Abdi Aden, Ministre Déléguée auprès du Ministre Djiboutien de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement, chargée du Logement.

Ce protocole d'accord, vise à appuyer l'expérience de Djibouti qui souhaite mettre en place un programme nationale d'éradication des bidonvilles.



A l'issue de la cérémonie de signature, Monsieur le Ministre a indiqué qu'en vertu de ce protocole d'accord, Djibouti s'appuiera sur l'expérience marocaine en matière de lutte contre l'habitat insalubre, à travers notamment le programme "villes sans bidonvilles".

Cette convention couvre les axes de coopération bilatérale dans le domaine de l'habitat et du développement urbain durable, notamment :

- L'habitat social et la construction des logements ;
- La lutte contre l'habitat insalubre ;
- La création de partenariats entre les entreprises de construction et de promotion immobilière, les sociétés d'ingénierie et les fédérations et associations professionnelles des deux parties dans le domaine de l'habitat ;
- La mise en œuvre de la politique urbaine et de l'habitat ;
- La promotion et l'utilisation des matériaux locaux ;
- La création des villes nouvelles et des espaces publics.

Par ailleurs Monsieur le Ministre a aussi précisé que cette convention porte aussi sur l'échange d'expertise dans le domaine de développement du logement social. A cet égard Monsieur le Ministre a précisé qu'une Délégation représentant le Ministère, devra se rendre début septembre à Djibouti pour la mise en œuvre concrète de ce protocole d'accord.

Pour sa part, Madame la Ministre, a souligné que la signature de cette convention vient concrétiser les échanges déjà entamés entre les deux pays dans les domaines de l'habitat et de la politique de la ville.

Madame la Ministre a ajouté aussi que cette convention a été signée afin d'échanger et avoir l'accompagnement du Maroc qui a réussi à mettre en place une vraie politique de résorption de l'habitat précaire. Madame la Ministre a rappelé l'initiation, par son pays, d'un programme en la matière dénommé, "**Djibouti, zéro bidonville**" et a indiqué que son Pays veut s'inspirer de l'expérience marocaine afin de mettre en place un processus de résorption de l'habitat insalubre à Djibouti.

Ce protocole d'accord consiste également en la création de partenariats ente les promoteurs public en habitat et les entreprises de promotion immobilière, dans les domaines de la mise en œuvre de la politique urbaine et de l'habitat ainsi que la création de villes nouvelles et d'espaces publics.

Ont notamment pris part à la cérémonie de signature de ce protocole d'accord, Monsieur l'Ambassadeur de la République de Djibouti à Rabat et Monsieur le Président du Directoire du Groupe Al Omrane ainsi que les Hauts responsables du Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville.